

Délibération SPANC n° 2022- 005 du Comité syndical du 25 février 2022

Vote du Compte Administratif 2021 – SPANC

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-François DUMAS - Bastien GIACOBBI - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Jean-François ROUSSET - Michel SIMONIN
■ Pouvoirs	Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Luc CRASSOUS - Michel DURAND - Catherine JOUVE - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Bernard SIRGUE - François RODRIGUEZ

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2021, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	326 515,10 euros
Recettes	267 215,58 euros
Résultat déficitaire de l'exercice	- 59 299,52 euros
Résultat excédentaire N-1	198 980,04 euros
Résultat cumulé excédentaire	139 680,52 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 euros
Recettes	0,00 euros
Résultat de l'exercice	0,00 euros
Résultat excédentaire N-1	2 088,00 euros
Résultat cumulé excédentaire	2 088,00 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	141 768,52 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2021 du budget relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 14	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2021 et mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

25120134900023

SERVICES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POSTE COMPTABLE : SGC DE SAINT AFFRIQUE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 326 515,10	G 267 215,58	G-A -59 299,52
	Section d'investissement	B	H	H-B

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 198 980,04	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 2 088,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 326 515,10	Q = G+H+I+J 468 283,62	= Q-P 141 768,52

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 326 515,10	= G+I+K 466 195,62	139 680,52
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L 2 088,00	2 088,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 326 515,10	= G+H+I+J+K+L 468 283,62	141 768,52

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	69 700,00	69 667,35			32,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	280 400,00	252 120,72			28 279,28
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	10 050,00	3 479,03			6 570,97
	Total des dépenses de gestion des services	360 150,00	325 267,10			34 882,90
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	1 248,00			1 752,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00				100 000,00
022	Dépenses imprévues	9 029,04				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	472 179,04	326 515,10			145 663,94
023	Virement à la section d'investissement	9 912,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	9 912,00				9 912,00
	TOTAL	482 091,04	326 515,10			155 575,94
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00				1 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	265 755,00	266 381,60			-626,60
74	Subvention d'exploitation	15 856,00				15 856,00
75	Autres produits de gestion courante		1,98			-1,98
	Total des recettes de gestion des services	282 611,00	266 383,58			16 227,42
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	500,00	832,00			-332,00
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
	Total des recettes réelles d'exploitation	283 111,00	267 215,58			15 895,42
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	283 111,00	267 215,58			15 895,42
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	198 980,04				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	12 000,00			12 000,00
	Total des dépenses d'équipement	12 000,00			12 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	12 000,00			12 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	12 000,00			12 000,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	virement de la section d'exploitation	9 912,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 912,00			9 912,00
	TOTAL	9 912,00			9 912,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	2 088,00			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	69 700,00	69 667,35			32,65
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	100,00	147,31			-47,31
611	Sous-traitance générale	1 000,00				1 000,00
6132	Localions immobilières	7 400,00	7 400,00			
61551	Matériel roulant	1 000,00	2 578,97			-1 578,97
6156	Maintenance	1 600,00				1 600,00
618	Divers	1 000,00	2 338,00			-1 338,00
6226	Honoraires	1 500,00				1 500,00
6228	Divers	1 800,00	2 108,40			-308,40
6256	Missions	500,00	402,50			97,50
6262	Frais de télécommunications	200,00				200,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	100,02			99,98
6281	Concours divers (cotisations)	100,00				100,00
6287	Remboursements de frais	53 300,00	54 592,15			-1 292,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	280 400,00	252 120,72			28 279,28
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 16	81 800,00	78 915,97			2 884,03
6311	Taxe sur les salaires	11 500,00	11 400,00			100,00
6331	Versement de transport	650,00	595,59			54,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	108,34			41,66
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	1 000,00	919,85			80,15
6411	Salaires, appointements, commissions de base	133 500,00	122 321,98			11 178,02
6451	Cotisations à l'URSSAF	36 000,00	22 833,40			13 166,60
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 000,00	10 639,25			360,75
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 700,00	4 386,34			313,66
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00				100,00
65	Autres charges de gestion courante	10 050,00	3 479,03			6 570,97
6531	Indemnités		1 250,00			-1 250,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	2 228,01			7 771,99
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	1,02			48,98
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		360 150,00	325 267,10			34 882,90
67	Charges exceptionnelles (c) (b)	3 000,00	1 248,00			1 752,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00				500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 400,00	1 248,00			1 152,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00				100,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (c)	100 000,00				100 000,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	100 000,00				100 000,00
022	Dépenses imprévues (f) (d)	9 029,04				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		472 179,04	326 515,10			145 663,94
023	Virement à la section d'investissement	9 912,00				
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 912,00				9 912,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 912,00				9 912,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	482 091,04	326 515,10			155 575,94
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00				1 000,00
64198	Autres remboursements	1 000,00				1 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	265 755,00	266 381,60			-626,60
7062	Redevances d'assainissement non collectif	265 755,00	266 381,60			-626,60
74	Subventions d'exploitation	15 856,00				15 856,00
747	Subventions et participations des collectivités territoriale	14 856,00				14 856,00
748	Autres subventions d'exploitation	1 000,00				1 000,00
75	Autres produits de gestion courante		1,98			-1,98
7588	Autres		1,98			-1,98
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+74+75)		282 611,00	266 383,58			16 227,42
77	Produits exceptionnels (b)	500,00	832,00			-332,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100,00	832,00			-732,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	200,00				200,00
778	Autres produits exceptionnels	200,00				200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		283 111,00	267 215,58			15 895,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		283 111,00	267 215,58			15 895,42
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		198 980,04				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédts ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédts annulés
	Op. equ : 16 - MATERIELS INFORMATIQUE / BUREAU	12 000,00			12 000,00
	Total des dépenses d'équipement	12 000,00			12 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	12 000,00			12 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	12 000,00			12 000,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
TOTAL RECETTES REELLES					
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	9 912,00			
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		9 912,00			9 912,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 912,00			9 912,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 912,00			9 912,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 088,00			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (a)		5,00		5,00		5,00	5,00
Technicien en assainissement non collectif	C	5,00		5,00		5,00	5,00
TOTAL GENERAL (a)		5,00		5,00		5,00	5,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENT D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct de droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct de droit privé	CDD
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... 23 VOTES : Pour..... 14
 Nombre de membres présents..... 13 Contre..... 0
 Nombre de suffrages exprimés..... 14 Abstentions..... 0

Date de convocation : 04/02/2022

Présenté par Yannick Arles Président de séance

A Millau le 25/02/2022

Délibéré par le Comité syndical réuni en session _____

A Millau le 25/02/2022

Les membres du Comité syndical ,

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOUREL
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Michel DURAND // Yannick DOULS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Phillipe RAMONDENC // Claude ASSIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Nathalie MARTY // Emille FABRE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Séverac d'Aveyron

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL
Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS
Titulaire // Suppléant Saint-Affric

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN
Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Séveragais

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Noir, Go

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Larzac,

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Larzac,

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jean-François ROUSSET // Christophe HURAUULT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jean-Marie BODT // Anne CROS
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Michel LEBLOND // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Le Millavois

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Le Millavois

Certifié exécutoire par le comité syndical , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
 , et de la publication le _____

A Millau le 25/02/2022

**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220225-20220225-005-BF
Reçu le 01/03/2022

Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N°2022- 006 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 février 2022

Approbation du compte de gestion par
Madame Sonia ROUCAUTE, Comptable, du 1^{er} janvier 2021 au 2 mai 2021
Madame Sandrine GASPAROTTO, Comptable, du 3 mai 2021 au 31 décembre 2021,
en charge de la trésorerie de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard FIOL ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SPANC de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau, le 25 février 2022

Ont signé cette délibération :

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220225-20220225_006-BF
Reçu le 01/03/2022

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHREL
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Nathalie MARTY // Emilie FABRE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Sévérageais »

Poussier
J.F. Dumas

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

J-François ROUSSET // Christophe HURAUULT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220225-20220225_006-BF
Reçu le 01/03/2022

Michel DURAND // Yannick DOULS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte »

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Jean-Marie BODT // Anne CROS
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Michel LEBLOND // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Pour expédition conforme, le Président

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2022- 007	Nombre de membres en exercice : 23
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SPANC DE L'EXERCICE 2021	Nombre de membres présents : 13
	Séance du 25 février 2022	Nombre de suffrages exprimés : 14

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de Monsieur Jacques ARLES, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Richard FIOL, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2020		2 088,00		198 980,44		201 068,44
Transfert à la sect° d'investissemnt						
Résultats cumulés reportés 2020		2 088,00		198 980,44		201 068,44
Opérations de l'exercice 2021	0,00	0,00	326 515,10	267 215,58	326 515,10	267 215,58
Résultats de l'exercice 2021		0,00	59 299,52		59 299,52	
RESULTATS DE CLOTURE en €		2 088,00		139 680,92		141 768,92

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2021 en €	139 680,92
Affectation du résultat prévu au BP 2022 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédent d'exploitation reporté" - report à nouveau en €	139 680,92
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2021 en €	2 088,00
Affectation du résultat prévu au BP 2022 :	
- En section d'investissement : article 001 "Excédent d'investissement reporté" en €	2 088,00

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les membres du Comité syndical :

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHREL
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Michel DURAND // Yannick DOULS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Nathalie MARTY // Emilie FABRE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Séveragais"

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de
la Dourbie et de la Jonte"

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac,
Pays Templier et Hospitalier"

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays
Templier et Hospitalier"

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers"

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-
Affricain et les Rougiers"

Jean-François ROUSSET // Christophe HURALT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers"

Jean-Marie BODT // Anne CROS
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-
Affricain et les Rougiers"

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers"

Michel LEBLOND // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-
Affricain et les Rougiers"

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les
Marches du Lévezou"

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les
Marches du Lévezou"

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les
Marches du Lévezou"

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Sceau du syndicat mixte du Parc naturel régional des grands causses



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Pour expédition conforme, le Président de séance
012-251201349-20220225-20220225_007-BF
Reçu le 01/03/2022

Délibération SPANC n° 2022-008 du Comité syndical du 25 février 2022

Vote du Budget Primitif 2022 – SPANC

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-François DUMAS - Bastien GIACOBBI - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Jean-François ROUSSET - Michel SIMONIN
■ Pouvoirs	Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Luc CRASSOUS - Michel DURAND - Catherine JOUVE - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Bernard SIRGUE - François RODRIGUEZ

A partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2022, dont les montants consignés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	472 001,32 euros	332 320,80 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		139 680,52 euros
TOTAL	472 001,32 euros	472 001,32 euros
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 000,00 euros	17 912,00 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		2 088,00 euros
TOTAL	20 000,00 euros	20 000,00 euros
CUMUL des deux SECTIONS		
TOTAL	492 001,32 euros	492 001,32 euros

VOTE :	Pour : 14	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2022 relatif à la compétence SPANC du Syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

25120134900023	SERVICES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
----------------	---

POSTE COMPTABLE : SGC DE SAINT AFFRIQUE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2022

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	472 001,32	332 320,80
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		139 680,52
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	472 001,32	472 001,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	20 000,00	17 912,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 088,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 000,00	20 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	492 001,32	492 001,32
------------------------	------------	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	69 700,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	280 400,00		263 500,00	263 500,00	263 500,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	10 050,00		7 550,00	7 550,00	7 550,00
Total des dépenses de gestion des services		360 150,00		356 050,00	356 050,00	356 050,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	100 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
022	Dépenses imprévues	9 029,04		5 039,32	5 039,32	5 039,32
Total des dépenses réelles d'exploitation		472 179,04		454 089,32	454 089,32	454 089,32
023	Virement à la section d'investissement	9 912,00		17 912,00	17 912,00	17 912,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		9 912,00		17 912,00	17 912,00	17 912,00
TOTAL		482 091,04		472 001,32	472 001,32	472 001,32

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

472 001,32

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00		500,00	500,00	500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	265 755,00		292 622,00	292 622,00	292 622,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subvention d'exploitation	15 856,00		38 848,80	38 848,80	38 848,80
75	Autres produits de gestion courante			50,00	50,00	50,00
Total des recettes de gestion des services		282 611,00		332 020,80	332 020,80	332 020,80
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	500,00		300,00	300,00	300,00
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
Total des recettes réelles d'exploitation		283 111,00		332 320,80	332 320,80	332 320,80
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		283 111,00		332 320,80	332 320,80	332 320,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

139 680,52

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

472 001,32

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 912,00
---	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	12 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses d'équipement	12 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
4581	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	12 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	12 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

20 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotation, fonds divers et réserves					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
4582	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	virement de la section d'exploitation	9 912,00		17 912,00	17 912,00	17 912,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 912,00		17 912,00	17 912,00	17 912,00
	TOTAL	9 912,00		17 912,00	17 912,00	17 912,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

2 088,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

20 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

17 912,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	85 000,00		85 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	263 500,00		263 500,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	7 550,00		7 550,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00
68	Dot. aux amort. , aux dépréciations et aux provisions	90 000,00		90 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	5 039,32		5 039,32
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		17 912,00	17 912,00
	Dépenses d'exploitation- Total	454 089,32	17 912,00	472 001,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	472 001,32
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissement dérogatoires</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	20 000,00		20 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	20 000,00		20 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 000,00
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	500,00		500,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	292 622,00		292 622,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation	38 848,80		38 848,80
75	Autres produits de gestion courante	50,00		50,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	300,00		300,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation- Total	332 320,80		332 320,80

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	139 680,52
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	472 001,32

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
4582	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation		17 912,00	17 912,00
	Recettes d'investissement - Total		17 912,00	17 912,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 088,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 106	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	69 700,00	85 000,00	85 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	100,00	600,00	600,00
611	Sous-traitance générale	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	7 400,00	7 400,00	7 400,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	1 600,00	4 500,00	4 500,00
618	Divers	1 000,00	6 000,00	6 000,00
6226	Honoraires	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6228	Divers	1 800,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	200,00	200,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	100,00	100,00
6287	Remboursements de frais	53 300,00	58 000,00	58 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	280 400,00	263 500,00	263 500,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 16	81 800,00	61 700,00	61 700,00
6311	Taxe sur les salaires	11 500,00	12 500,00	12 500,00
6331	Versément de transport	650,00	750,00	750,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	200,00	200,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	133 500,00	133 500,00	133 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	36 000,00	36 000,00	36 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 000,00	12 250,00	12 250,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 700,00	5 300,00	5 300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00	100,00
65	Autres charges de gestion courante	10 050,00	7 550,00	7 550,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	7 500,00	7 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		360 150,00	356 050,00	356 050,00
67	Charges exceptionnelles (b)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	400,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 400,00	2 500,00	2 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	100,00	100,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (c)	100 000,00	90 000,00	90 000,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	100 000,00	90 000,00	90 000,00
022	Dépenses imprévues (d)	9 029,04	5 039,32	5 039,32
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		472 179,04	454 089,32	454 089,32
023	Virement à la section d'investissement	9 912,00	17 912,00	17 912,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 912,00	17 912,00	17 912,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 912,00	17 912,00	17 912,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	482 091,04	472 001,32	472 001,32

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	472 001,32
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	1 000,00	500,00	500,00
64198	Autres remboursements	1 000,00	500,00	500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	265 755,00	292 622,00	292 622,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	265 755,00	292 622,00	292 622,00
74	Subventions d'exploitation	15 856,00	38 848,80	38 848,80
747	Subventions et participations des collectivités territoriale	14 856,00	37 848,80	37 848,80
748	Autres subventions d'exploitation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante		50,00	50,00
7588	Autres		50,00	50,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		282 611,00	332 020,80	332 020,80
77	Produits exceptionnels (b)	500,00	300,00	300,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100,00	100,00	100,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	200,00	100,00	100,00
778	Autres produits exceptionnels	200,00	100,00	100,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		283 111,00	332 320,80	332 320,80
043	<i>Opérat° ordre Intérieur de la section</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		283 111,00	332 320,80	332 320,80

RESTES A REALISER N-1	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=
	472 001,32

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
	Op. equ : 16 - MATERIELS INFORMATIQUE /	12 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses d'équipement	12 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	12 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	12 000,00	20 000,00	20 000,00

RESTES A REALISER N-1	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
	20 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	9 912,00	17 912,00	17 912,00
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitatio		9 912,00	17 912,00	17 912,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 912,00	17 912,00	17 912,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		9 912,00	17 912,00	17 912,00

RESTES A REALISER N-1	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	2 088,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	20 000,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (a)		5,00		5,00		5,00	5,00
Technicien en assainissement non collectif	C	5,00		5,00		5,00	5,00
TOTAL GENERAL (a)		5,00		5,00		5,00	5,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct de droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct de droit privé	CDD
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour.....
 Nombre de membres présents..... Contre.....
 Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 04/02/2022

Présenté par Poussier Arles Président de séance

A Millau le 25/02/2022

Délibéré par le Comité syndical réuni en session _____

A Millau le 25/02/2022

Les membres du Comité syndical ,

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHREL
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Michel DURAND // Yannick DOULS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Phillipe RAMONDENC // Claude ASSIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Nathalie MARTY // Emille FABRE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Séverac d'Aveyron

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL
Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS
Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN
Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Jean-Michel LADET // Elisabeth PODINET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Séveragais

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Noir, Go

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Larzac,

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Larzac,

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jean-François ROUSSET // Christophe HURAUULT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jean-Marie BODT // Anne CROS
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Michel LEBLOND // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Le Millavois

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Le Millavois

Certifié exécutoire par le comité syndical , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____ , et de la publication le _____

A Millau le 25/02/2022



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20220225-20220225_008-BP
Reçu le 01/03/2022

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
2101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Jacques ARLES

Délibération SPANC n° 2022-009 du Comité syndical du 25 février 2022

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021 (RPQS)

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-François DUMAS - Bastien GIACOBBI - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Jean-François ROUSSET - Michel SIMONIN
■ Pouvoirs	Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Luc CRASSOUS - Michel DURAND - Catherine JOUVE - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Bernard SIRGUE - François RODRIGUEZ

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) doit être élaboré, pour chaque exercice. Il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Conseil d'exploitation du SPANC qui l'ont approuvé.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver ce RPQS (cf. rapport joint).

Pour l'année 2021, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 26.7 % contre 25.5 % en 2020, cela concerne 1 990 installations conformes sur 7 458 installations contrôlées et en fonctionnement.

VOTE :	Pour : 14	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide le RPQS 2021 et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) Assainissement Non Collectif

Exercice 2021



Présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Conformément à la loi, la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est jointe en annexe.

Sommaire

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	5
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	6
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	6
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	7
2.3. RECETTES 2021 (EN €).....	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : communal intercommunal

➤ Nom de la collectivité : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

➤ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat mixte

➤ Compétences liées au service :

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

68 communes sont concernées par le SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses, il s'agit des communes suivantes :

Commune	N° INSEE	Commune	N° INSEE
AGUCESSAC	12002	MILLAU	12145
ARNAC SUR DOURDOU	12009	MONTAGNOL	12147
AYSSENES	12017	MONTJAUX	12153
BROQUIES	12037	MONTLAUR	12154
BROUSSE LE CHÂTEAU	12038	MOSTUEJOULS	12160
BRUSQUE	12039	NANT	12 168
BUZEINS	12 040	PAULHE	12178
CAMPAGNAC	12 047	PEYRELEAU	12180
CASTELNAU-PEGAYROLS	12062	RECOULES-PRÉVINQUIÈRES	12 196
COMPEYRE	12070	RIVIÈRE-SUR-TARN	12200
COMPRÉGNAC	12072	ROQUEFORT SUR SOULZON	12203
CORNUS	12 077	SAINT-ANDRÉ DE VÉZINES	12211
CREISSELS	12084	SAINT BEAULIZE	12212
FAYET	12099	SAINT BEAUZELY	12213
FONDAMENTE	12155	SAINT-GEORGES DE LUZENÇON	12225
GISSAC	12109	SAINT JEAN SAINT PAUL	12232
LA BASTIDE PRADINES	12022	SAINT LAURENT D'OLT	12 237
LA CAPELLE BONANCE	12 055	SAINT ROMÉ DE TARN	12244
LA CAVALERIE	12063	SAINT VICTOR ET MELVIEU	12251
LA COUVERTOIRADE	12 082	SAINT-EULALIE DE CERNON	12220
LA CRESSE	12086	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	12 231
LA ROQUE-STE-MARGUERITE	12204	SAINT-MARTIN-DE-LENNE	12 239
LAPANOUSE	12 123	SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	12 247
LAPANOUSE DE CERNON	12122	SAUCLIÈRES	12 260
LAVERNHE	12 126	SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU	12 270
LE CLAPIER	12067	SYLVANES	12274
LE TRUEL	12284	TAURIAC DE CAMARES	12275
LÈS COSTES GOZONS	12078	TOURNEMIRE	12282
LESTRADE ET THOUELS	12129	VERRIÈRES	12291
L'HOSPITALET DU LARZAC	12115	VEYREAU	12293
MARNHAGUES ET LATOUR	12139	VIALA DU PAS DE JAUX	12295
MELAGUES	12143	VIALA DU TARN	12296

- Existence d'une étude de zonage : Non Oui, date d'approbation : Cf. Annexe 1
- Existence d'un règlement de service : Non Oui, date d'approbation : délibéré et voté par le Comité Syndical du Parc naturel régional des Grands Causses lors de sa séance du 2 octobre 2008 puis du 7 avril 2017.
- Existence d'une CCSPL : Non Oui
(CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux, institution qui a vocation à faire participer les usagers à la vie de leurs services publics locaux, définie selon l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La CCSPL s'est réunie le 11 septembre 2012, le 25 février 2013, le 24 février 2014, le 2 mars 2015, le 7 mars 2016, le 13 mars 2017, le 12 mars 2018, le 5 mars 2019, le 7 décembre 2020 et le 8 mars 2021.

La composition de la CCSPL, conformément au règlement intérieur du Parc, est la suivante :

- Le Président du Parc naturel régional des Grands Causses
- Le Président et les membres du Conseil d'exploitation du SPANC,
- Les délégués des communes urbaines, rurales et de la Communauté de Communes du Saint-Affricain Roquefort et 7 vallons siégeant au Comité syndical qui ont transféré la compétence Assainissement Non Collectif au Parc,
- Des représentants des associations locales : UFC Que choisir, la CLCV, l'UDAF, Halieutitarn.

- Autres : le SPANC du Parc est doté également d'un Conseil d'exploitation depuis 2008.

Ce Conseil est lié à la régie nommée « Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses » qui est une régie à autonomie financière. La régie a pour objet l'exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil d'exploitation est composé de 6 membres :

- 4 membres titulaires du Comité syndical du Parc,
- un représentant de l'Agence de l'eau Adour Garonne,
- un représentant du SATESE de l'Aveyron.

Rôle du Conseil : les projets de budget et les comptes lui sont soumis. Le Conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Il présente au Président du Conseil toutes propositions utiles. Le directeur de la régie doit tenir le Conseil au courant de la marche du service.

Le Comité syndical du Parc, sur avis du Conseil d'exploitation :

- fixe les tarifs et les modalités d'établissement des prix (montant des redevances). Ces taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie dans les conditions prévues aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4.
- autorise le Président à intenter ou soutenir les actions judiciaires et à accepter les transactions,
- vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,
- délibère sur les mesures à prendre au vu des résultats d'exploitation à la clôture de l'exercice.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en : Régie
 Régie avec prestation de service
 Délégation de service public (affermage ou concession)

Si c'est une **délégation de service public** :

- Type de contrat : sans objet
- Nom du délégataire : sans objet
- Date de début de contrat : sans objet
- Date de fin de contrats : sans objet
- Missions du délégataire : sans objet

Si vous avez un ou plusieurs prestataires de service :

- Nom du prestataire : sans objet
- Date de début de contrat : sans objet
- Date de fin de contrats : sans objet
- Missions du prestataire : sans objet

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

D 301.0 - Le service public d'assainissement non collectif dessert 20 067 habitants (en prenant une moyenne de 2.5 habitants par dispositif d'assainissement) et 8 027 dispositifs (estimation à la fin 2020), soit 313 dispositifs en sus par rapport à 2020 (la commune de BROQUIES qui a intégré le SPANC en 2021 possède 266 dispositifs).

La répartition par communes des habitants desservis par le service d'assainissement non collectif est la suivante : cf. tableau en annexe 2.

Remarques : Le nombre d'habitants desservis n'est pas une donnée facile à connaître car il est rarement possible d'établir le nombre de personnes résidant au sein d'une habitation et notamment pour les résidences secondaires.

En 2021, plusieurs habitations se sont connectées au réseau d'assainissement collectif, il s'agit d'habitations situées sur les communes de MONTLAUR (10) et MILLAU (8).

En revanche, certaines communes ont fait l'objet de nouveaux contrôles pour des habitations encore non visitées et/ou ont de nouvelles habitations : SAINT AFFRIQUE (9), FONDAMENTE (7), BROUSSE LE CHÂTEAU (5).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

D 302.0 - L'indice de mise en œuvre du service de l'assainissement non collectif est de 100.

Remarques :

Plusieurs opérations de réhabilitation de l'assainissement autonome sur des zones sensibles (périmètres de protection et zones de baignade) ont été lancées depuis 2014 et perdurent en 2021.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables sont les suivants :

- Pour les compétences obligatoires
 - Tarif du contrôle des installations neuves : 180 euros.
 - 90 euros pour le contrôle de conception et d'implantation : instruction du dossier et notamment de la fiche de renseignement ;
 - 90 euros pour le contrôle de bonne exécution du dispositif d'assainissement autonome.
 - Tarif du contrôle des installations existantes :
 - Diagnostic de l'existant : 288 euros annualisés à 36 euros/an (passage tous les 8 ans)
 - Diagnostic de l'existant pour les dispositifs compris entre 21 et 199 EH : 79 euros/an (passage tous les 4 ans)
 - Diagnostic immobilier : 90 euros.
 - Tarifs des autres prestations aux abonnés : sans objet
- Pour les compétences facultatives
 - Sans objet

2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 02/10/2008 effective à compter du 01/01/2009 fixant les tarifs du SPANC, le règlement et les statuts de la régie
- Délibération du 25/02/2011 effective à compter du 25/02/2011 fixant les tarifs du SPANC
- Délibération du 07/04/2017 concernant la tarification des visites des installations comprises entre 21 et 199 EH (délibération n° 2017-028-SPANC)
- Délibération du 19/03/2021 concernant les nouvelles tarifications du SPANC.

2.3. Recettes 2021 (en €)

	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)
Facturation du service obligatoire	266 382 €	0,00 €
Facturation du service facultatif	0,00 €	0,00 €
Autres prestations auprès des abonnés	0,00 €	0,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €
Autres : Aides Agence de l'eau (AEAG + AE RMC)	0.00 € *	0,00 €
Aides Etat		

- : il s'agit des aides de 2017 et 2018 (retard de paiement)

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions

domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service**,

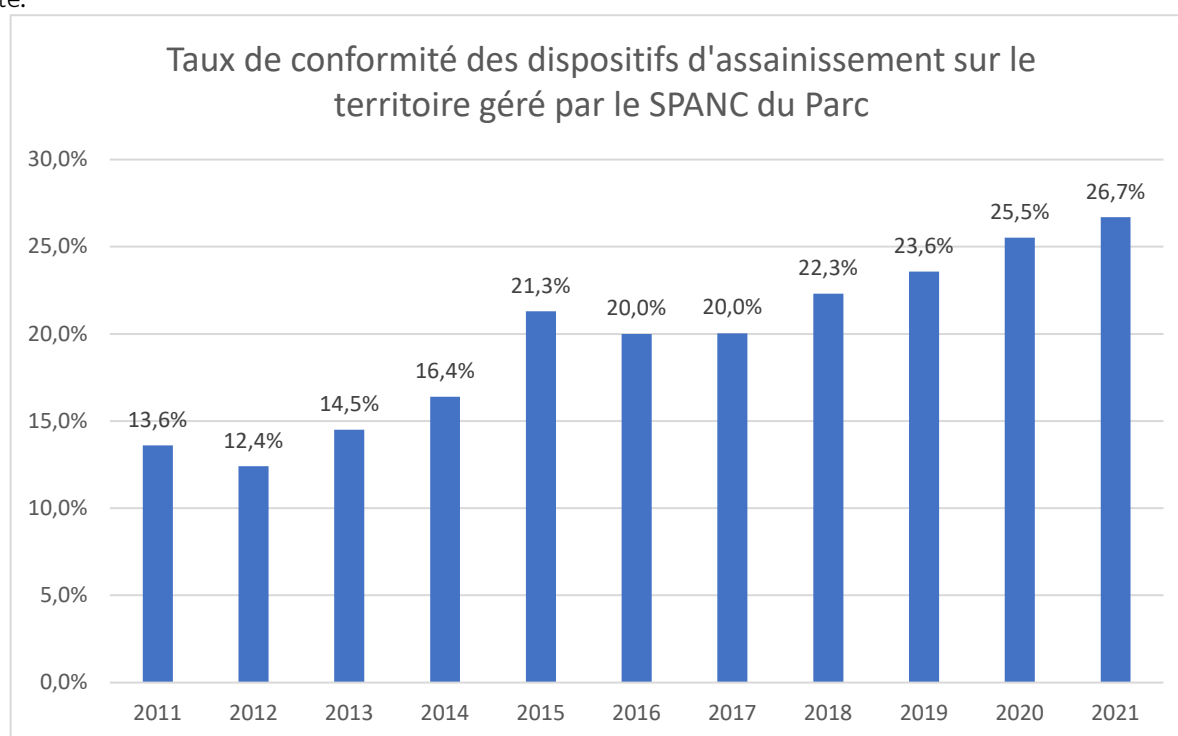
Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100. (article 1.4)

P 301.3 - Pour l'année 2021, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}} = 26,7 \% \text{ (25,5 \% en 2020)}$$

Remarques : 1 990 installations conformes sur 7 458 installations contrôlées et en fonctionnement (a été retiré les habitations non occupées ou non encore visitées).

Ce taux de conformité est passé de 14 % en 2011 à 26,7 % en 2021. La progression est visible mais elle est lente.



4. Financement des investissements

Sans objet

Annexe 1 :

Dates du zonage (après enquête publique) par communes

Commune	N° INSEE	Date du zonage (après enquête publique)	Commune	N° INSEE	Date du zonage (après enquête publique)
AGUESSAC	12002	26/11/2003	MILLAU	12145	27/07/1999
ARNAC SUR DOURDOU	12009	28/07/2008	MONTAGNOL	12147	18/06/2008
AYSSENES	12017	05/08/2004	MONTJAU	12153	31/07/2003
BROQUIES	12037	12/02/2008	MONTLAUR	12154	25/02/2005
BROUSSE LE CHÂTEAU	12038	25/01/2008	MOSTUEJOULS	12160	01/12/2009
BRUSQUE	12039	29/12/2007	NANT	12 168	30/05/2003
BUZEINS	12 040	16/12/2005	PAULHE	12178	23/02/2005
CAMPAGNAC	12 047	24/03/2005	PEYRELEAU	12180	30/08/2008
CASTELNAU-PEGAYROLS	12062	21/10/2003	RECOULES-PRÉVINQUIÈRES	12 196	20/12/2005
COMPEYRE	12070	27/06/2002	RIVIÈRE-SUR-TARN	12200	18/09/2001
COMPREGNAC	12072	25/02/2004	ROQUEFORT SUR SOULZON	12203	08/02/2002
CORNUS	12 077	04/10/2002	SAINT-ANDRÉ DE VÉZINES	12211	22/10/2003
CREISSELS	12084	27/11/2003	SAINT BEAULIZE	12212	24/06/2010
FAYET	12099	06/04/2007	SAINT BEAUZELY	12213	05/09/2003
FONDAMENTE	12155	14/02/2006	SAINT-GEORGES DE LUZENÇON	12225	17/02/2005
GISSAC	12109	27/06/2008	SAINT JEAN SAINT PAUL	12232	24/05/2002
LA BASTIDE PRADINES	12022	04/02/2004	SAINT LAURENT D'OLT	12 237	04/10/2002
LA CAPELLE BONANCE	12 055	26/01/2006	SAINT ROMÉ DE TARN	12244	29/05/2007
LA CAVALERIE	12063	03/02/2004	SAINT VICTOR ET MELVIEU	12251	23/01/2003
LA COUVERTOIRADE	12 082	13/03/2003	SAINT-EULALIE DE CERNON	12220	27/06/2002
LA CRESSE	12086	02/04/2003	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	12 231	21/11/2002
LA ROQUE-STE-MARGUERITE	12204	10/05/2002	SAINT-MARTIN-DE-LENNE	12 239	05/11/2004
LAPANOUSE	12 123	16/09/2004	SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	12 247	07/01/2005
LAPANOUSE DE CERNON	12122	11/01/2005	SAUCLIÈRES	12 260	28/12/2004
LAVERNHE	12 126	23/05/2003	SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU	12 270	21/03/2003
LE CLAPIER	12067	08/02/2003	SYLVANES	12274	12/04/2007
LE TRUEL	12284	21/06/2004	TAURIAC DE CAMARES	12275	17/01/2009
LES COSTES GOZONS	12078	23/09/2008	TOURNEMIRE	12282	23/04/2003
LESTRADE ET THOUELS	12129	17/09/2004	VERRIÈRES	12291	28/11/2017
L'HOSPITALET DU LARZAC	12115	07/02/2005	VEYREAU	12293	02/07/2003
MARNHAGUES ET LATOUR	12139	07/02/2003	VIALA DU PAS DE JAUX	12295	27/05/2002
MELAGUES	12143	06/12/2008	VIALA DU TARN	12296	28/05/2004

Annexe 2 : nombre de dispositifs en 2020 et 2021 et variations

Commune	N° INSEE	Nombre d'installations en service en 2020	Nombre d'installations en service en 2021	Différence entre 2021 et 2020
ARNAC SUR DOURDOU	12009	20	23	3
AYSENES	12017	215	216	1
BROUSSE LE CHÂTEAU	12038	139	144	5
BROQUIES	12037		266	266
BRUSQUE	12039	51	52	1
CASTELNAU-PEGAYROLS	12062	122	124	2
FAYET	12099	59	60	1
FONDAMENTE	12155	124	131	7
GISSAC	12109	54	56	2
LE CLAPIER	12067	46	46	0
LE TRUEL	12284	118	118	0
LES COSTES GOZONS	12078	97	98	1
LESTRADE ET THOUELS	12129	193	195	2
MARNHAGUES ET LATOUR	12139	70	73	3
MELAGUES	12143	49	51	2
MONTAGNOL	12147	66	70	4
MONTJAUX	12153	146	148	2
MONTLAUR	12154	135	125	-10
ROQUEFORT SUR SOULZON	12203	22	24	2
SAINT BEAULIZE	12212	18	18	0
SAINT BEAUZELY	12213	117	119	2
SAINT JEAN SAINT PAUL	12232	77	80	3
SAINT ROMÉ DE TARN	12244	95	95	0
SAINT VICTOR ET MELVIEU	12251	77	77	0
SYLVANES	12274	40	41	1
TAURIAC DE CAMARES	12275	23	24	1
TOURNEMIRE	12282	16	16	0
VIALA DU TARN	12296	111	111	0
AGUESSAC	12002	36	36	0
CALMELS ET LE VIALA	12042	94	94	0
CAMPAGNAC	12 047	104	105	1
COMPEYRE	12070	43	41	-2
COMPRÉGNAC	12072	53	56	3
CORNUS	12 077	211	210	-1
CREISSELS	12084	45	43	-2
LA BASTIDE PRADINES	12022	98	99	1
LA CAPELLE BONANCE	12 055	50	52	2
LA CAVALERIE	12063	44	46	2
LA COUVERTOIRADE	12 082	86	88	2
LA CRESSE	12086	29	29	0
LA ROQUE-STE-MARGUERITE	12204	68	72	4
LAPANOUSE DE CERNON	12122	21	21	0
L'HOSPITALET DU LARZAC	12115	36	36	0
MILLAU	12145	930	922	-8
MOSTUEJOULS	12160	88	91	3
NANT	12 168	241	236	-5
PAULHE	12178	17	17	0
PEYRELEAU	12180	5	5	0
RIVIÈRE-SUR-TARN	12200	57	56	-1
SAINT AFFRIQUE	12208	858	867	9
SAINT FELIX DE SORGUES	12222	61	63	2
SAINT IZAIRE	12228	100	102	2
SAINT JEAN D ALCAPIES	12229	45	45	0
SAINT LAURENT D'OLT	12 237	216	217	1
SAINT ROMÉ DE CERNON	12 243	90	92	2
SAINT-ANDRÉ DE VÉZINES	12211	89	90	1
SAINT-EULALIE DE CERNON	12220	59	54	-5
SAINT-GEORGES DE LUZENÇON	12225	34	33	-1
SAINT-JEAN-DU-BRUEL	12 231	159	158	-1
SAINT-MARTIN-DE-LENNE	12 239	71	67	-4
SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	12 247	75	75	0
SAUCLIERES	12 260	80	78	-2
SÉVÉRAC-d'Aveyron	12 270	692	694	2
VABRES L ABBAYE	12 286	114	118	4
VERRIÈRES	12291	152	155	3
VERSOLS ET LAPEYRE	12292	97	95	-2
VEYREAU	12293	51	53	2
VIALA DU PAS DE JAUX	12295	15	15	0
		7714	8027	313

Délibération SPANC n° 2022-051 du Comité syndical du 9 décembre 2022

Prise en charge des frais de missions pour les salariés rattachés au budget SPANC du syndicat mixte du Parc pour 2023

■ Président de séance	Nathalie MARTY
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Nicolas WOUREL
■ Pouvoirs	Jacques ARLES donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Jean-François ROUSSET

Le personnel du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) relève du droit privé.

Les frais supportés par un salarié, dans le cadre des missions confiées hors de la résidence administrative et de la résidence familiale, sont remboursés par le syndicat mixte du Parc à l'appui d'un ordre de mission préalablement établi et accepté par la Direction et/ou le Président.

Frais de transport

Le salarié s'engage à utiliser de préférence les véhicules de la collectivité mis à disposition.

Dans tous les cas, le salarié qui se déplace choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Les frais de transports en commun, de stationnement et de péage sont pris en charge au réel sur présentation des justificatifs.

A titre exceptionnel, et lorsque les besoins de service sont supérieurs à la capacité du parc automobile du syndicat mixte, le salarié peut utiliser un véhicule personnel adapté à ses fonctions et en règle vis à vis des règlements de police et de circulation. En contrepartie de cet usage professionnel, le syndicat mixte du Parc remboursera les frais kilométriques occasionnés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur applicables dans la fonction publique territoriale ; elles varient selon la puissance du véhicule et la distance parcourue. Ce barème, communiqué à chaque réactualisation, figure sur l'état de frais de mission. Le salarié devra présenter une copie de la carte grise de son véhicule personnel. En revanche les frais d'assurance ou de réparation en cas d'accident, ne sont pas pris en charge. Le contrat d'assurance personnel du salarié doit intégrer l'usage professionnel du véhicule.

Frais de repas

Les salariés du SPANC du syndicat mixte du Parc bénéficient de tickets restaurant.

La prise en charge de frais de repas peut venir se substituer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou d'un déjeuner de travail.

Par dérogation, si le déjeuner de travail a lieu sur la résidence administrative, il pourra être pris en charge à l'appui d'un certificat administratif signé par l'ordonnateur.

Le salarié doit présenter un justificatif (note du restaurant) et, le remboursement pour frais de repas ne doit pas conduire à rembourser au salarié plus que ce qu'il a réellement dépensé.

La prise en charge se fera donc à la hauteur des frais de repas engagés par le salarié dans la stricte limite du plafond du forfait en vigueur déterminé par le barème des remboursements de frais applicable dans la fonction publique territoriale (à ce jour, ce forfait est fixé à 17,50 euros par repas).

Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement (hôtel) sont également pris en charge de manière forfaitaire et sont plafonnés aux barèmes de la fonction publique territoriale (à ce jour, en région hors île de France : le forfait est de 90€ sur les villes de + 200 000 habitants et de 70€ sur les autres communes).

Depuis 2013, le comité syndical du SPANC du Parc a mis un système de remboursement aux frais réels pour, si nécessaire, déroger au forfait sur les hébergements des missions en région parisienne et en métropoles ; le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire prévu par la réglementation.

Dans tous les cas, le remboursement de frais d'hébergement se fera sur présentation d'un justificatif et il ne doit pas conduire à rembourser à un salarié plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Monsieur le Président propose au Comité syndical du SPANC de valider cette procédure de prise en charge des frais de missions applicable sur l'année 2023.

VOTE :	Pour : 18	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette procédure et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr